



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Le dimanche 23 septembre 2018	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 11 : Couvert (Temp. : 10 °C)				
État de la piste	Course 1 - 11 : Rapide (Variante 0 secs)				
Nombre de courses	11	Nombre de course de qualification	2 SC	Nombre total d'inscriptions	89/91
Paris mutuels	146 733 \$				
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant	

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber, Michael	Coles, Sharla	Frenette, Ben

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Examen avec le conducteur Richard Simard de la course 3 du 13 septembre concernant les règles de la CAJO 22.05.02 (ii) (dépassement du couloir) et 18.08.02 (abandon de la piste); M. Simard a été jugé coupable d'infraction à ces règles et a obtenu une sanction pécuniaire de 100 \$ (SB 50394).

Courses :

- Le numéro 5 SKY LAV a terminé avec un équipement brisé (crevaison). Le numéro 2 PRECIEUSE CC a eu un équipement brisé (entraves) avant le poteau au 1/4 de mille, puis a brisé (accusé de bris d'équipement). Rien à signaler.
- Rien à signaler.
- Rien à signaler.
- Objection par l'entraîneur (Gerard Demers) du numéro 4 WINNING DRIVE (Jonathan Lachance) qui a terminé 3^e contre le gagnant de la course, le numéro 1 ER RHONDA (Guy Gagnon) concernant l'interférence au niveau du dernier droit (M. Lachance n'a pas émis une objection); selon M. Demers, le numéro 1

s'est appuyé sur son cheval au niveau du dernier droit et a causé une interférence au numéro 4, objection rejetée. Aucune vidéo panoramique ou de la tour arrière disponible à cause du mauvais fonctionnement de l'ordinateur. Les conducteurs Jonathan Lachance (numéro 2) et Marie-Claude Auger (numéro 5) ont reçu un avertissement concernant la règle de la CAJO 22.23.04 (c) (mains au-dessus de la tête). Rien à signaler.

Vidéo : https://youtu.be/m_337I9hmLA

6. Rien à signaler.

7. Rien à signaler.

8. Enquête sur le numéro 8 NEON LIGHTS (Jonathan Lachance) qui a effectué un bris après le départ et a terminé 5^e concernant la règle de la CAJO 22.27 (règle sur les bris d'allure). Rien à signaler.

Vidéo : <https://youtu.be/v2752BBn9ZY>

9. Examen du bris d'allure par le numéro 8 BET TILL DAWN (MC Auger) au niveau du dernier droit, le numéro 8 a terminé 8^e et a été classé 9^e pour avoir omis de perdre du terrain en perte de foulée (règle de la CAJO 22.27). Rien à signaler.

Vidéo : <https://youtu.be/RV8deW9fzjM>

10. Rien à signaler.

11. Nouvel alcootest. Retrait de dernière minute par le juge (pour blessure) du numéro 4 REBEL CHILD, remboursement : 312 \$.

(1) Examen du bris par le numéro 5 BORROWED BUCKS (Clarke Steacy) au niveau du dernier droit, aucune infraction à la règle de la CAJO 22.27 (règle sur les bris d'allure).

Vidéo : <https://youtu.be/8hi3PTwpqQo>

(2) Enquête sur le numéro 1 GROOMED (Guy Gagnon) concernant un possible équipement brisé (entrave) avant le départ, l'entrave ne s'est pas brisée avant le départ et le numéro a fait un bon départ. Rien à signaler.

Vidéo : <https://youtu.be/5BwAloZyj9E>

Réclamations : Aucune.